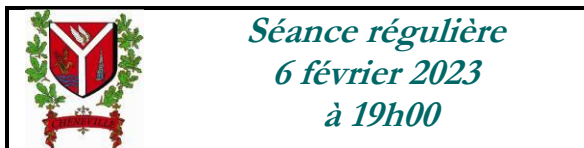


MUNICIPALITÉ DE CHÉNÉVILLE



Cette séance ordinaire, tenue le 6 février 2023, à 19 h 00 à la salle du conseil de l'hôtel de ville sis au 63, rue de l'Hôtel-de-Ville à Chénéville, est présidée par le maire, monsieur Maxime Proulx Cadieux, en présence des conseillères et conseillers suivants : monsieur Gaétan Labelle, madame Danielle Meunier, monsieur Alexandre Lafleur, madame Maryse Gougeon, madame Sylvie Potvin et monsieur Yves Laurendeau.

La directrice générale, Madame Krystelle Dagenais, est présente et agit également à titre de secrétaire d'assemblée.

À moins d'une mention spécifique au contraire sur le vote relatif à une proposition en particulier, la personne qui préside la séance, en l'occurrence le maire, ne participe pas au vote sur une proposition.

L'ORDRE DU JOUR EST LE SUIVANT :

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire, Maxime Proulx-Cadieux, constate qu'il y a quorum et déclare l'ouverture de la séance à 19 h 03 devant aucune personne.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET DES PROCÈS-VERBAUX

2023-02-019

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Gaétan Labelle

QUE,

L'ordre du jour est accepté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-02-020

Adoption des procès-verbaux de la séance régulière du 16 janvier 2023 et de la séance extraordinaire du 25 janvier 2023

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance du 16 janvier 2023 et de celui du 25 janvier 2023;

Il est proposé par madame Danielle Meunier et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville adopte les procès-verbaux ci-haut mentionnés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. RAPPORT DES RES RESPONSABLES DE DOSSIERS

Gaétan Labelle siège n° 1

Pompiers, Voirie/Chemins, Développement de la municipalité

Danielle Meunier siège n° 2

Environnement/Matières résiduelles/Écocentre/Embellissement, Urbanisme, Famille/École, Aînés, Développement de la municipalité

Alexandre Lafleur siège n° 3

Égout/Aqueduc, Environnement/Matières résiduelles/Écocentre/ Embellissement, Urbanisme, Développement de la municipalité

Maryse Gougeon siège n° 4

Loisirs/infrastructures sportives et de loisirs, Famille/École, Aînés, Ressources humaines/Communications, Développement de la municipalité

Madame la conseillère fait part du succès des cours de yoga donnés par madame Johanne Mennie, 3 fois par semaine, dans la salle municipale, depuis le début janvier. Un montant de 2640\$, soit tous les coûts d'inscription à l'activité, a été remis en don à la Banque alimentaire de la Petite-Nation par madame Mennie.

Sylvie Potvin siège n° 5

Égout/Aqueduc, Ressources humaines/Communications, Développement de la municipalité

Yves Laurendeau siège n° 6

Loisirs/infrastructures sportives et de loisirs, Pompiers, Voirie/Chemins, Développement de la municipalité

Monsieur le maire fait le résumé de la *Soirée de films de Chasse et de Pêche* qui a eu lieu le 4 février. Environ 220 billets ont été vendus, 30 billets promotionnels ont été remis à des commanditaires de la municipalité, ce qui fait que 250 personnes ont assisté à l'événement. L'activité a généré des profits d'environ 3 000\$ selon le bilan préliminaire qui a été fait. Merci aux bénévoles pour leur aide à faire de cette soirée un succès! L'activité reviendra très certainement l'an prochain!

4. RAPPORT DU DÉPARTEMENT D'URBANISME ET DES TRAVAUX PUBLICS

La liste des permis en urbanisme ainsi que le compte-rendu des travaux publics ont été déposés pour le mois de janvier 2023.

5. DOSSIERS À TRAITER

5.1. 2023-02-021

Autorisation paiement facture – Équipe Laurence – Étude de la capacité de l'usine d'eau potable

ATTENDU QUE la résolution #2022-03-067 qui octroie le mandat à la firme Équipe Laurence pour l'étude de la capacité de l'usine d'eau potable;

ATTENDU QUE nous avons reçu une facture au montant de 12 896.25\$ plus les taxes applicables qui représente 80% du coût du mandat;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Sylvie Potvin et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise le paiement de facture pour un montant de 14 827.46 \$, taxes incluses à la réception du rapport;

QUE,

La dépense soit appliquée au compte # 03-61000-000 et soit financée par le surplus affecté à cette fin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.2. 2023-02-022

Avis de motion et présentation du règlement #2023-112 établissant la politique de gestion contractuelle de la municipalité

ATTENDU QU' une Politique de gestion contractuelle a été adoptée par la Municipalité le 10 janvier 2011, conformément à l'article 938.1.2 du *Code municipal du Québec* (ci-après appelé « *C.M.*);

ATTENDU QUE l'article 938.1.2 *C.M.* a été remplacé, le 1^{er} janvier 2018, obligeant les municipalités, à compter de cette dernière date, à adopter un règlement sur la gestion contractuelle, la politique actuelle de la Municipalité étant cependant réputée être un tel règlement;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite, comme le lui permet le 4^e alinéa de l'article 938.1.2 *C.M.*, prévoir des règles de passation des contrats qui comportent une dépense d'au moins 25 000 \$, mais inférieure au seuil de la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumissions publique en vertu de l'article 935 *C.M.*;

ATTENDU QU' en conséquence, l'article 936 *C.M.* (appel d'offres sur invitation) ne s'appliquera plus à ces contrats à compter de l'entrée en vigueur du présent règlement;

ATTENDU QUE le présent règlement répond à un objectif de transparence et de saine gestion des fonds publics;

ATTENDU QUE la directrice générale et greffière-trésorière mentionne que le présent règlement a pour objet de prévoir des mesures relatives à la gestion contractuelle pour tout contrat qui sera conclu par la Municipalité, incluant certaines règles de passation des contrats pour les contrats qui comportent une dépense d'au moins 25 000 \$, mais inférieure au seuil de la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumissions publique en vertu de l'article 935 *C.M.*, ce seuil étant, depuis le 31 août 2022, de 121 200\$, et pourra être modifié suite à l'adoption, par le ministre, d'un règlement en ce sens;

ATTENDU QUE la présentation du projet de règlement est faite séance tenante;

AVIS DE MOTION est par la présente donné par madame Maryse Gougeon que, lors d'une séance ultérieure, le règlement #2023-112 établissant la politique de gestion contractuelle de la municipalité sera adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.3. 2023-02-023

Renouvellement de l'entente « Services aux sinistrés » Croix-Rouge Canadienne

ATTENDU QUE l'entente « Services aux sinistrés » Croix-Rouge Canadienne doit être renouvelée, avec amendement;

ATTENDU QUE la contribution pour une période d'un an passe à 225.00 \$;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Yves Laurendeau et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise monsieur Maxime Proulx-Cadieux, maire et madame Krystelle Dagenais, directrice générale à signer l'entente;

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise le versement de la contribution annuelle au montant de 225.00 \$;

QUE,

La dépense soit affectée au compte # 02-70290-970.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.4. 2023-02-024

Autorisation achat – Global Payements - Terminal Interac

ATTENDU QUE le conseil désire offrir la possibilité du paiement par Interac pour les divers frais de la municipalité (paiements de taxes, coûts de permis, frais de location de salle et autres);

ATTENDU QUE Global Payements nous propose, à titre de membres de Desjardins, un terminal au coût de 1 150.00\$ incluant les frais d'ouverture de dossier, taxes en sus;

ATTENDU QUE des frais de transaction de 0.05\$ seront à payer mensuellement selon le nombre de transactions qui seront effectuées;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Gaétan Labelle
et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise l'achat du terminal pour le paiement Interac au montant de 1322.21\$, incluant les frais d'ouverture de dossier et les taxes applicables;

QUE,

La dépense pour l'achat du terminal soit prise dans le surplus non- affecté et celle pour les frais de transaction dans le compte # 02-92100-899.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.5. 2023-02-025

Demande MTQ - Fermeture route 321/rue Principale – Journée des Héros 2023

ATTENDU QUE la deuxième édition de l'activité la *Journée des Héros* aura lieu le samedi 27 mai 2023;

ATTENDU QU' afin d'organiser l'événement au cœur du village, il serait opportun de fermer la rue Principale le temps de l'activité, tout en maintenant un détour par les rues adjacentes;

ATTENDU QU' il est proposé que la fermeture de rue se fasse entre le chemin de la Petite-Nation et la rue Albert-Ferland;

ATTENDU QUE la route 321 (rue Principale) est sous la juridiction du ministère des Transports (MTQ);

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Alexandre Lafleur
et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville demande au ministère des Transports l'autorisation de fermer la rue Principale pour l'activité *Journée des Héros*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.6. 2023-02-026

Participation Congrès FQM 2023 – Maire et conseillers

ATTENDU QUE la municipalité est membre de la Fédération québécoise des municipalités (FQM);

ATTENDU QUE le Congrès de la FQM a lieu tous les automnes à Montréal ou à Québec;

ATTENDU QU' il est important pour les élus de se tenir au courant de ce qui se passe dans le monde municipal;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Gaétan Labelle et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise Maxime Proulx-Cadieux, maire et les conseillère et conseillers Sylvie Potvin, Yves Laurendeau et Alexandre Lafleur à participer au Congrès FQM 2023 à Québec et autorise le paiement des frais s'y rapportant;

QUE,

La dépense soit affectée au compte # 02-11000-454.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. CORRESPONDANCE

C-001 Demande d'appui - Crise forestière en Outaouais

2023-02-027

Demande d'appui - Crise forestière en Outaouais

ATTENDU QU' aucune des recommandations mentionnées dans le rapport du groupe de travail de la cellule d'intervention sur la vitalité de l'industrie forestière de la région de l'Outaouais et des Laurentides n'a été mise en place ;

ATTENDU la rencontre effectuée avec la MRC Vallée-de-la-Gatineau, le jeudi 12 janvier 2023 par la Ville de Thurso;

ATTENDU la réponse négative reçue du sous-ministre du MRNF le 22 décembre dernier portant sur l'impossibilité de prévoir un budget pour la saison forestière 2022-2023, afin de supporter la filière forestière pour la région de l'Outaouais et la région des Laurentides ;

ATTENDU la réponse tardive du ministère des Ressources naturelles et des Forêts quant au budget non alloué qui pousse l'industrie forestière dans une situation alarmante due à la saison déjà entamée ;

- ATTENDU QUE** plusieurs parties travaillent ardemment depuis 2019 afin d'assurer la survie de l'industrie forestière pour les régions de l'Outaouais et des Laurentides ;
- ATTENDU** l'inaction du ministre Pierre Fitzgibbon pour soutenir les industries forestières, laissant celles-ci dans le doute et l'espoir depuis plusieurs années ;
- ATTENDU QUE** plusieurs industries ont été dans l'obligation de réduire leurs opérations dues au manque de ressources financières;
- ATTENDU** la position du MRNF pour la saison forestière 2022-2023 et que cette situation pourrait éventuellement laisser plus de 800 personnes sans emploi ;
- ATTENDU QUE** la Ville de Thurso demande l'appui des municipalités de la MRC de Papineau dans ses revendications auprès des ministères

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Yves Laurendeau et résolu

QUE,

Le Conseil municipal de municipalité de Chénéville appuie la Ville de Thurso dans sa demande de pont financier afin que le ministère des Ressources naturelles et des Forêts alloue un budget suffisant dans le but de mettre en place un prêt dégressif afin de rattraper les exigences établies par le MRNF pour les cinq prochaines années.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C-002 Demande de salle gratuite – FC Petite-Nation – Inscriptions saison 2023

2023-02-028

Demande de salle gratuite – FC Petite-Nation – Inscriptions saison 2023

- ATTENDU QUE** l'organisme FC Petite-Nation demande le prêt d'une salle gratuite pour les inscriptions à la saison estivale 2023 de soccer;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Maryse Gougeon et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise le prêt d'une salle du Centre St-Félix-de-Valois gratuitement pour la soirée des inscriptions du FC Petite-Nation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C-003 Demande citoyenne matricule #1683-27-6171 – Radiation frais intérêts facture droit de mutation

Le conseil reçoit la demande de la citoyenne du matricule #1683-27-6171 concernant la radiation des frais d'intérêts de son compte de taxes de mutation, mais ne peut y donner suite puisqu'il n'est pas du pouvoir du conseil ou des officiers municipaux de faire remise de ces intérêts selon le Code municipal du Québec.

C-004 Souper-bénéfice – Association pour Personnes Handicapées de Papineau

2023-02-029

Souper-bénéfice – Association pour Personnes Handicapées de Papineau

ATTENDU QUE l'Association pour Personnes Handicapées de Papineau (APHP) organise la cinquième édition de leur souper-bénéfice le samedi 25 mars prochain au Complexe Whissell de Saint-André-Avellin, dont les fonds amassés contribueront au maintien et à la qualité des services offerts aux personnes handicapées du territoire de Papineau;

ATTENDU QUE l'Association demande le soutien de la municipalité via l'achat de billets pour le souper, au coût de 60.00\$ le billet;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Maryse Gougeon et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise l'achat d'un (1) billet pour le souper de l'activité au montant de 60.00\$ pour le conseiller Yves Laurendeau qui représentera la municipalité lors de cet événement;

QUE,

La dépense soit prise au compte # 02-70290-970.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C-005 Demande de soutien financier – Mise en place d'une maison de 2e étape - Maison d'Hébergement Pour Elles Des Deux Vallées

2023-02-030

Demande de soutien financier – Mise en place d'une maison de 2e étape - Maison d'Hébergement Pour Elles Des Deux Vallées

ATTENDU QUE la Maison d'Hébergement Pour Elles Des Deux Vallées désire construire une maison de 2^{ème} étape pour permettre aux femmes victimes de violence et à leurs enfants de poursuivre leur processus de guérison après avoir été hébergés dans une maison d'hébergement pour femmes victimes de violence conjugale;

ATTENDU QUE la Maison d'Hébergement Pour Elles Des Deux Vallées demande donc le soutien financier de la municipalité pour leur projet Toit d'ÉRICA;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Yves Laurendeau et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville fasse don d'un montant de 100\$ à la Maison d'Hébergement Pour Elles Des Deux Vallées;

QUE,

La dépense soit appliquée au compte # 02-70290-970.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. **VARIA**

Monsieur le maire rappelle aux gens qui désirent vendre leur maison de s'assurer d'avoir tous les documents nécessaires AVANT de mettre en vente leur maison. Il mentionne également qu'il faut demander un permis avant de faire des rénovations. Il est important de faire les demandes nécessaires d'avance. Il y a des délais de réponses à toutes les requêtes faites auprès de la municipalité.

8. **ACCEPTATION DES COMPTES ET VIREMENTS DE CRÉDITS**

2023-02-031

ADOPTION DES COMPTES ET VIREMENTS CRÉDITS

Il est proposé par madame Sylvie Potvin
et résolu

QUE,

Le conseil adopte les chèques numéro # 12 440 à # 12 465 nécessaires au paiement des comptes présentés à la « LISTE DES DÉBOURSÉS » en date du 31/01/2023 et dont le total se chiffre à **21 072.96\$** ainsi que la liste des prélèvements à la même date et dont le montant se chiffre à **86 641.21 \$** ;

L'émission des chèques et les prélèvements représentent un montant total de **107 714.17 \$**, somme qui est et sera acquittée pour et au nom de la Municipalité de Chénéville.

Je soussigné, greffière-trésorière certifie sous mon serment d'office que nous avons les crédits nécessaires pour les fins auxquelles les dépenses ci-haut énumérées ont été autorisées.

Krystelle Dagenais, Directrice générale

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. **ACCEPTATION DU RAPPORT DES SALAIRES NETS**

2023-02-032

ADOPTION DU RAPPORT DES SALAIRES NETS

Il est proposé par madame Danielle Meunier

QUE,

Le conseil adopte le rapport des salaires nets du mois de janvier 2023 au montant total de **28 283.05 \$**.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. **PAROLE AU PUBLIC**

11. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

2023-02-033

Levée de la séance

Il est proposé par madame Maryse Gougeon
et résolu

QUE,

La présente séance soit et est levée à 19h23.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Maxime Proulx-Cadieux, Maire

Krystelle Dagenais, Directrice générale

Je soussigné, Maxime Proulx-Cadieux, maire de la municipalité de Chénéville atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.